



15 heures depuis 9 mois sans evolution

Par **daowolf**, le **24/11/2011** à **17:06**

Bonjour

il sagit de ma premier" "contribution" mais toute fois il ma été imposible de trouver une reponse ailleurs et il semble que je soit un cas isoler.

Pour planter le contexte je suis salarié dans une SARL de la grande distribution ,lors de mon embauche j'ai signé un contrat de 15 heures hebdomadaire en cdi en leur precisant que n'étant pas étudiant mes disponibilité étaient total.

travaillant dans une petite structure (5 employeur dont 1 directeur et un adjoint)il y a eu rapidement des souci quand l'un d'entre eux est partit (renvoit pour faute professionnelle) sachant cela j'ai demander un entretient avec mon superieur a savoir le superviseur (adjoint du directeur regional)lui demandant de discuter de mon evlution celui ci na pas trouver le temps de me prendre en rendez vous et a ma fait savoir a mots couvert que il n'y avait pas de possibilité devolution en se moment.

La situation ,un employeur en moins (soit des trou dans les planing) a durer pendant 2 mois pour finir il on engager un stagiaire qui c'est averer peu fiable puisqu'il a été licencier pour vol moins de 3semaine après son embauche.

ma question est la suivante esque on ne se fiche pas un peu de moi ?

je precise que la SARL où je travail n'est que l'une de celle gerer par le groupe et que des poste sont disponible dans d'autre .

Est il legal de ne pas proposer un poste a un employeur qui en fait la demande ? Surtout si l'employeur occupe un poste aussi bas en terme d'heures.

merci de votre attention

V.

Par **P.M.**, le **24/11/2011** à **20:01**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez fait votre demande d'augmentation d'horaire à temps partiel ou même de temps plein par lettre recommandée avec AR...